

MEEK (*Sigvald*), Magistrat (Rødø, Norvège, 23.5.1880 - Lofoten, R.I. 1929). Fils de Lars Andreas et de Westin, Kristine Margrethe; époux de Redohl, Astrid Valborg.

Fils de pasteur, Sigvald Meek entre comme étudiant à l'Université de Christiana (Oslo) en 1898 pour en sortir docteur en droit le 14 décembre 1903. Il s'installe comme avocat, mais est aussi juge cantonal adjoint (équivalent de juge de paix suppléant) en 1905 et 1906. Il quitte son domicile de Stadsbygden en Norvège pour s'engager comme magistrat, à titre provisoire, de l'Etat indépendant du Congo le 21 février 1907. Il s'embarque à Anvers le 7 mars et est désigné le 4 avril comme substitut suppléant près le tribunal territorial de Lukafu et près le conseil de guerre du Tanganyika-Moero. Il gagne le Katanga via Stanleyville.

Il termine son terme le 28 septembre 1909. Il présente son examen de fin de stage le 13 mars 1910; son mémoire porte sur le droit coutumier et les juridictions des chefs. Il exprime le désir de retourner à Lukafu.

Nous ne connaissons guère son premier terme de brousse. Sa parfaite maîtrise de l'anglais lui fut certainement utile dans une région qui, au moment de son arrivée, au pied de Lukafu, de Ruwe (Kolwezi) à Lumbé (Sakania), était, par la composition de sa population européenne et son activité économique, une colonie britannique quasi homogène où les manifestations de l'Etat, représenté par le Comité spécial du Katanga, étaient discrètes.

Mais c'est aussi, en 1907, les débuts de l'Union minière du Haut-Katanga et l'arrivée de ses premiers agents belges.

A la fin de son terme, en 1909, c'est la mutation du siège de l'Union minière de Kambove à l'Etoile du Congo et de l'administration de Lukonzolwa à la Kafubu.

Le français de Meek était scolaire au départ, mais il s'acharne à l'affiner et étend son vocabulaire par une lecture assidue du Catalogue de la Manufacture de St-Etienne qui décrit plus de 80 000 articles. Bientôt, il est à même de redresser des imprécisions dans le langage de ses subordonnés.

Substitut près le tribunal de première instance de Lukafu le 31 mars 1910, il s'embarque le 2 avril, est désigné procureur d'Etat près le tribunal de première instance d'Elisabethville le 1^{er} décembre, y exerce officiellement les fonctions de procureur général près le tribunal d'appel du 16 juin 1911 jusqu'au mois de novembre et rentre en congé en avril 1912.

Il avait gagné sa destination en passant par Le Cap. Le tribunal de première instance de Lukafu n'est qu'une survivance administrative: Meek doit installer le parquet à Elisabethville. Qui n'existe que sur papier!

La ville doit s'élever près de la mine de l'Etoile du Congo. Ce sera sur le plateau au nord de la rivière Lubumbashi. Le rail depuis Broken Hill (Kabwe) n'est qu'un chantier. Son avance, le mirage de la découverte de métaux précieux et des richesses agricoles du Katanga, l'annonce de l'érection d'une cité moderne, ont attiré, dans cette contrée déserte, des centaines d'aventuriers belges, britanniques et cosmopolites, mais aussi des milliers d'Africains congolais, rhodésiens et nyasalandais.

Dans l'attente du tracé en damier de la nouvelle ville, les immigrants campent pêle-mêle sous tentes ou huttes à l'Etoile du Congo et à la Kafubu, tandis que plusieurs dizaines d'entre eux errent dans la brousse environnante à la recherche de la fortune.

Début mai 1910, Meek dresse sa tente à l'Etoile, se fait construire une hutte. En guise de parquet, un hangar en chaume vient d'être érigé par Martin Rutten avec lequel il effectue la «remise-reprise».

C'est la première fois que la Justice s'installe au sud des Kundelungu.

Il mène ses premières enquêtes.

En juin, il est rejoint par le substitut roumain Chirila Andreiu; tous deux conviennent que ce dernier exercera les fonctions de juge. Ils apprendront, bien plus tard, que la lointaine capitale Boma avait prévu une autre répartition des rôles.

Début juillet amène un contingent de policiers blancs et le substitut suppléant Antoine Sohier.

Meek et Andreiu profitent de leur arrivée, après avoir construit une chaumière en torchis pour loger juge, substitut et tribunal, pour entamer la seconde phase de leur action: la poursuite des délinquants européens.

Elisabethville représente alors un baril de poudre. Le vice-gouverneur général Emile Wangermée ne s'interdit qu'à une chose: l'érection de la ville et de la fonderie de cuivre. Peu lui importe l'état sanitaire alarmant des campements, la pénurie de vivres, les rixes et les vols, les exactions commises dans les environs par les recruteurs de main-d'œuvre. Ni la difficulté pour les Anglais, maîtres à bord depuis 1901, de se plier aux lois de l'Administration belge établie depuis peu, ni les bruits de coup d'Etat, genre raid Jameson, soigneusement distillés par certains Britanniques et leur consul.

Heureusement, Bruxelles a prévu la situation, flaque le Gouverneur d'un commissaire général de son choix et transfère, depuis le Kivu, un millier d'hommes d'élite de la force publique.

Mais à tout instant, les bagarres peuvent dégénérer dans les campements où le whisky coule à flot, et des révoltes éclater dans la brousse.

Meek, par son action énergique, sa phénoménale capacité de travail, son sens de la palabre, ses dons linguistiques et sa popularité tant auprès des Africains que des Européens de toutes nationalités, parviendra à rétablir l'ordre dans les bidonvilles et à faire cesser les exactions des coureurs de brousse qui veulent s'emparer de force de vivres, de femmes et de travailleurs.

Quand arrive le substitut du procureur général, Fernand Dellicour, début novembre 1910, il lui remet un rapport écrit sur les activités et la politique du parquet depuis six mois. Dellicour fait siennes ses considérations, transmet le rapport à Bruxelles, et Meek reçoit du ministre Jules Renkin une lettre de félicitations pour la forme et les idées. Il est désigné procureur d'Etat, charge qu'il exerce depuis son arrivée.

Dellicour se consacre à l'installation du parquet général et laisse le parquet de première instance local continuer sur son erre. En avril 1911, le nouveau tribunal d'appel est installé; à l'arrivée de Martin Rutten, procureur général, son substitut, fin de terme, regagne l'Europe.

L'apparition du rail, fin septembre 1910, a permis de supprimer des portages et facilite le ravitaillement. Les campements de l'Etoile et de la Kafubu ont démenagé sur le site définitif d'Elisabethville, mais le long des avenues rectilignes, s'alignent toujours des abris provisoires, où règnent promiscuité et turbulence parmi une population renforcée par le flot d'immigrants déversé par le chemin de fer.

En activité depuis quelques semaines à peine, Rutten doit être rapatrié, victime d'un empoisonnement.

Six mois durant, Meek exerce les fonctions de procureur général.

Pendant un an et demi, à la période cruciale de l'occupation du Sud-Katanga par l'administration de l'Etat, la définition de la politique du parquet d'Elisabethville, puis de ceux de l'ensemble du Katanga, a donc été ainsi déterminée par Sigvald Meek, procureur du Roi faisant fonction, puis procureur général *ad interim*.

Pour regagner son pays, fin de terme, il effectue un

tour du monde.

Il se marie à Trondheim, en Norvège.

Nommé substitut du procureur du Roi près le tribunal de première instance d'Elisabethville le 6 septembre 1912, il s'embarque pour l'Afrique le 19 octobre et arrive à la Colonie le 18 novembre. Il est enfin promu officiellement procureur du Roi près le même tribunal le 21 janvier 1913, sautant plusieurs magistrats plus anciens dont des Belges.

Le nouveau parquet général est solidement établi sous la ferme direction de Martin Rutten dont Meek appuie l'action au niveau du parquet de première instance.

Comment le jugent ses chefs?

«Il a toujours rempli avec activité, distinction et compétence ses fonctions judiciaires. Grâce à son énergie calme, son bon sens et son esprit consciencieux, il s'est acquis le respect et même la sympathie des justiciables», ses connaissances juridiques sont considérables.

Et pourtant !...

Rentré en congé le 11 avril 1915, il est prié de ne pas regagner le Congo.

En août 1914, la neutralité belge est violée.

A Elisabethville, c'est l'émotion. Dans cette population cosmopolite, les plus ardents à vitupérer l'agresseur sont les ressortissants neutres, surtout les Italiens, fâcheusement compromis par une certaine Triplice.

Meek est membre du Corps des volontaires européens depuis 1912 et le restera jusqu'à son départ. Certains seront d'ailleurs engagés occasionnellement dans les combats. Au cercle élitiste Albert/Elisabeth, Meek, avec son honnêteté intellectuelle et sa large vision des problèmes, proteste de sa sympathie active pour la cause de la Belgique, mais a l'imprudence de déclarer qu'en tant que Scandinave, il connaît la Russie, ne croit pas au «rouleau compresseur» ni à la fiabilité de cet allié. C'est le scandale ! Il y aura Tannenberg, il y aura la révolution de 1917.

Aussi, ce que l'on retiendra contre lui après la guerre, c'est une vision encore plus prophétique du problème: pour l'équilibre de l'Europe et la sécurité des pays scandinaves, il ne faut pas souhaiter un écrasement complet de l'Allemagne, mais un grand pays pacifique au centre de l'Europe. C'est l'idée du roi Albert — qui la connaît alors ? — c'est celle de Charles de Gaulle et des fondateurs de l'OTAN, mais nous sommes en 1914, pas en 1955.

Ainsi, par la faute de «patriotards» à courtes vues, est écarté un homme qui avait l'étoffe d'un grand magistrat congolais !

Car il a contribué à créer plusieurs des traditions de la magistrature au Katanga: son intérêt pour le droit coutumier et ses juridictions; sa vigilance pour endiguer toute forme de contrainte physique sur les populations africaines, notamment en matière de travail; son souci du respect de la loi par tous les justiciables, y compris les Européens, y compris les Britanniques.

Présenter la politique de cet homme comme anglophobe est évidemment un non-sens. Mais pour lui, nul ne pouvait prétendre se soustraire à la légalité et se prévaloir de privilèges de naissance ou de fonction.

Quand Martin Rutten, en 1912, entame sa campagne pour amener recruteurs et employeurs à adopter, faute d'une législation adéquate, des mesures sociales en faveur des travailleurs, il prolonge et systématise l'action déjà engagée par Meek en qui il trouve un co-équipier efficace.

En 1915, le Gouvernement norvégien nomme Sigvald Meek commissaire de police, puis procureur du Roi, juge cantonal des îles Lofoten en 1920. Il le restera jusqu'à sa mort en 1929.

Dès 1915 et pendant des années, il correspondra avec son substitut et successeur Antoine Sohier.

Il subira une dernière avançie. Présenté comme candidat neutre à la Commission du gouvernement de

la Sarre, il sera écarté sur rapport sollicité par le
Gouvernement français à son homologue belge : la
«germanophilie» de ses propos en 1914 !

Distinctions honorifiques (belges) : Etoile de service à deux raies
(5.7.1912) ; Chevalier de l'Ordre royal du Lion (7.2.1914).

Sources : Matricule O.J. 206 des archives congolaises des Affaires
étrangères. — *Le Patriote*, Bruxelles, 28.5.1913. — Journal (en sa plus
grande partie inédit) d'Antoine Sohier, 26.5.1910 - 5.3.1912 et archives
familiales. — Lettre de l'ambassade royale de Norvège du 2.8.1991 avec
référence à la publication biographique officielle norvégienne.

20 août 1991.

J. Sohier.